

Conseil communautaire  
Séance du 16 novembre 2023

Délibération

N° 8

**Convention biennale de partenariat avec le SDE76 en vue d'accélérer la transition énergétique**

Pour faire face aux enjeux liés à la crise énergétique sans précédent et au dérèglement climatique, le gouvernement a fixé de nombreux objectifs ambitieux : réduction de la consommation d'énergie par deux et neutralité carbone à l'horizon 2050, 33 % d'énergie renouvelable en 2030, interdiction de la vente des véhicules thermiques « utilisant des énergies fossiles carbonées » à partir de 2040, obligation de rénover les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> avec une première échéance en 2030, obligation d'installer des panneaux solaires sur les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup> à l'horizon 2028... Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de déployer d'importantes actions dans tous les domaines.

Yvetot Normandie est engagée depuis 2018 dans la transition énergétique à travers différents programmes : « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire durable 2030 » et le « Plan Climat Air Energie Territorial ».

L'axe 3 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi porte l'objectif suivant : « Engager le territoire dans la transition énergétique pour améliorer les performances du territoire ». Une étude est en cours pour définir précisément les potentiels énergétiques du territoire.

En outre, dans le cadre du PCAET du PETR Pays Plateau de Caux Maritime, Yvetot Normandie, coordinateur de l'énergie, s'est engagée à :

- Améliorer les performances énergétiques du parc bâti et rechercher l'efficacité énergétiques lors de nouveaux projets de construction ;
- Faciliter la rénovation des logements ;
- Réduire la consommation d'énergie des collectivités ;
- Développer la production d'énergies renouvelables.

Depuis la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte le 2015, les syndicats de l'énergie sont compétents dans le domaine de l'efficacité énergétique avec la création de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe) composée de représentants des EPCI et du Syndicat. C'est dans le cadre de la CCPe du 15 décembre 2022 que le SDE76 a proposé une feuille de route

de coopération EPCI/SDE76 sur 6 ans. Elle a été élaborée tout au long de l'année 2022, en concertation avec l'ensemble des EPCI situés sur son territoire et des partenaires institutionnels.

Plusieurs partenariats ont déjà été signés entre le SDE76 et Yvetot Normandie. La Communauté de communes est adhérente au groupement d'achat du SDE76 pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité. Plus récemment, une convention a été signée avec le SDE76 pour développer la production d'énergie solaire sur le territoire intercommunal en proposant un cadastre solaire accessible au grand public.

Afin de renforcer l'accélération de la transition énergétique sur le territoire intercommunal, le SDE 76 propose une convention biennale de partenariat. Ce partenariat a pour objectif d'accélérer la transition énergétique en travaillant particulièrement sur les thématiques suivantes : mobilité bas carbone, énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments et planification territoriale.

Par cette convention, Yvetot Normandie s'engage à :

- Désigner un agent et un élu référent sur ce sujet ;
- Participer à la CCPe et à la réunion technique de préparation ;
- Favoriser la mise en place des actions prévues dans le cadre de la feuille de route ;
- Prévoir une cotisation annuelle de 12 878 €, estimation faite en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants et qui sera adaptée chaque année en fonction des dépenses réelles.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'engagement de la Communauté de communes dans le Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique et énergétique du 28 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 novembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : unanimous

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

1. – D'autoriser le Président à signer la convention biennale avec le SDE76, annexée à la présente délibération.

2. – De nommer Monsieur Sylvain Garand comme élu référent sur ce sujet

3. – D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs de 2024 et de 2025 du budget principal.

4. – D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Gérard LEGAY



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20231116-DEL20231008-DE